



## Affaissement dalle en béton

-----  
Par ramuch06

BONJOUR, une entreprise de travaux public est venue faire des travaux dans la résidence. Le Syndic a autorisé (verbalement) à l'entreprise d'utiliser une mini pelle à chenille de travailler sur une passerelle (partie commune) en béton pour évacuer des gravats; et ceci pendant plusieurs jours. A la fin des travaux il a été constaté que la passerelle s'est légèrement affaissée. Chaque jour des personnes passent sous cette passerelle ainsi que des voitures. Vu le danger le Syndic a fait faire un devis pour consolider cette passerelle; le devis a été accepté. A qui incombe la responsabilité, qui doit régler la nature des travaux. En vous remerciant pour vos réponses. Bon après-midi.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Le syndic peut mettre en cause la responsabilité de l'entreprise qui devait vérifier la solidité avant de passer son engin.